



RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date : 12 mars 2025

Heure : 18h30

Lieu : École Du Trait-d'Union pavillon Chapleau

Nom	Rôle	Présent	Absent
Guimond, Valérie	Parent	x	
Éthier, Jean-François	Parent	x	
Lauzon, Marie-Eve	Parent	x	
Lachapelle, Cynthia	Parent	x	
Tellier-Saucier, Nancy	Parent		x
Yekpe, Ketsia	Parent	x	
Ellis, Sébastien	Parent		x
Legendre-Charbonneau, Julie-Rose	Membre de la communauté	x	
Vaillancourt, Anne	Enseignante	x	
Labelle, Chantal	Enseignante	x	
Hénault, Sarah	Enseignante	x	
Pierre-Olivier Sénéchal	Soutien	x	
Constantineau, Mylène	Service de garde	x	
Boutin, Marie-Pier	Direction	x	

1. Ouverture de l'assemblée

18h38

Mme Lauzon propose

Mme Hénault seconde.



2. Parole au public

M. Éthier explique qu'il y a présentement une pétition qui circule afin d'enlever la bosse ralentissant le trafic sur la rue St-Charles. Leur argument est principalement le bruit engendré par celle-ci. La conseillère municipale a conseillé à monsieur Éthier de vérifier dans son entourage si l'opinion est la même. Mme Guimond explique que l'école ne peut pas se prononcer puisque nous ne sommes pas sur cette rue. Par contre, elle a également constaté la vitesse des voitures qui circulent et elle mentionne que nous pouvons signer la pétition. Mme Boutin explique que si la conseillère communique avec elle, à ce moment-là elle pourra se prononcer en faveur du maintien de la bosse.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mme Boutin ajoute le pont 7. Mme Constantineau ajoute la varia.

Mme Hénault adopte

Mme Lauzon seconde

Adopté à l'unanimité

CÉ.24/25.30

4. Approbation et suivi de procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2025

Mme Hénault propose

Mme Guimond seconde

Adopté à l'unanimité

CÉ.24/25.31

5. Suivi au procès-verbal

aucun

6. Informations

- Mot de la présidente

Mme Guimond mentionne l'arrivée du beau temps qui fait du bien pour les jeux extérieurs sur la cour.

- Mot du représentant du comité de parents et de l'OPP

Mme Lauzon explique qu'il y a eu une présentation du mois de la différence en avril. Les écoles recevront des documents à cet effet. Il y a également eu une présentation sur le cours de CCQ (elle réfère d'ailleurs les parents sur le site de l'école si nous avons des questions).

- Mot du membre de la communauté

La semaine dernière avait lieu le camp de la relâche avec de belles journées dont une sortie au parc Omega. Prochainement, il y aura les inscriptions pour le camp d'été. Le centre Omega se questionne sur les protocoles en cas de crise dans les écoles. Ils y réfléchissent de leur côté. Mme Boutin explique que le protocole d'intervention spécifique est le document fourni par le centre de service. Nous remplissons ce formulaire en



École du Trait-d'Union

fonction des besoins de chaque enfant. Pour le présenter aux partenaires externes, il faut l'accord des parents. Lorsqu'il y a des élèves en plus grand bris de fonctionnement, nous faisons des PSII (à ce moment-là, il doit y avoir des partenaires externes).

- **Mot du service de garde et du soutien**

Mme Constantineau explique que les inscriptions pour l'an prochain s'en viennent. L'an prochain, nous allons vers beaucoup d'inconnus et d'organisations différentes auxquels nous réfléchissons déjà.

M. Sénéchal rappelle que nous avons envoyé une élève au camp Bon Départ pour la relâche. Elle a vécu une superbe expérience.

- **Mot des enseignants**

Mme Vaillancourt explique que les bulletins sont parus. Demain, les parents des élèves en difficulté recevront une invitation de la part des enseignants.

Mme Labelle mentionne que le défi des champions s'est terminé en beauté le vendredi avant la relâche. Nous avons assisté à de la belle compétition saine. Chapeau à la superbe organisation de madame Valérie.

Mme Hénault explique que les élèves de 4e, 5e et 6e années ont reçu ou recevront la visite de la caravane de la récupération. Cette animation est faite par un enseignant du secondaire accompagné de 3 élèves de cheminement particulier.

- **Mot de la direction**

Mme Boutin dit aussi que nous sommes en grande préparation de l'an prochain. À l'heure actuelle, et cela pourrait changer, nous aurons 3 classes d'adaptation scolaire. Ceci explique certains changements dans les chiffres qui seront présentés plus tard dans la rencontre. Aujourd'hui, nous avons eu la rencontre de deux monsieurs travaillant à la ville. Le but de la rencontre était de discuter de la signalisation dans la rue pour l'an prochain. Changement à envisager afin de favoriser la sécurité de nos élèves:

- Débarcadère des autobus sans accès aux automobiles
- Débarcadère 1 minute (devant le débarcadère d'autobus mais dans la rue) contenant 7 ou 8 stationnements
- Interdiction de s'immobiliser devant l'école
- Le stationnement des employés comprendra le stationnement des berlines pour les élèves en adaptation scolaire (pour cette raison, entre autres, le stationnement sera interdit aux parents).

7. Référence en ergothérapie au CISSS des Laurentides

Mme Lauzon nous informe que le CISSS des Laurentides répond à la clientèle de 0 à 17 ans. Les parents peuvent faire une demande de service en appelant au 811 option 2, sans référence du médecin. Les enseignants peuvent remplir le formulaire de référence pour les services de proximité que le parent acheminera par la suite.

8. Approbation des sorties / activités

Mme Lachapelle propose

Mme Labelle seconde

Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.32



9. Information sur la consultation du comité paritaire des groupes EHDAA

Mme Boutin explique le fonctionnement du comité paritaire EHDAA, leur rôle et leur fonction. Nous pouvons nous référer au recueil de gestion SEJ-03 pour plus de détails. Le classement d'un élève en classe d'adaptation scolaire est aussi expliqué en fonction des orientations et des recommandations à respecter. Le continuum des services pour les élèves en difficulté pouvant aller jusqu'à la classe spécialisée est clarifié par Mme Boutin.

10. Encadrement des contributions financières

Mme Boutin explique que l'école doit se doter d'encadrement concernant les contributions financières. Elle attire notre attention sur le point photocopie où le conseil d'établissement doit établir le montant maximal à charger aux parents pour la prochaine année scolaire. Dans un souci éco-responsable le coût des photocopies est évalué le plus justement possible. Les enseignants essaient aussi de charger le moins cher possible aux parents. Mme Lachapelle propose un maximum de 115 \$ pour les cahiers et/ou photocopies. M Éthier seconde.

11. Principe d'encadrement des frais chargés aux parents

Résolution n° : CÉ.24/25.34

Mme Lachapelle Propose

Mme Ethier seconde

**Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.34**

12. Mesures favorisants l'accès aux activités

Dans la mesure du possible, nous ne chargeons pas les parents en passant le maximum de nos activités dans les différentes mesures à notre disponibilité. Nous avons le devoir de référer les familles dans le besoin vers des organismes d'aide pour permettre une accessibilité à tous les élèves.

Résolution n° : CÉ.24/25.35

Mme Hénault propose

M. Éthier seconde.

**Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.35**



13. Approuver le temps alloué aux grille-matières au primaire

Les enseignants recommandent de reconduire la grille-matière de l'année en cours pour l'an prochain pour les élèves du régulier. En fonction du retour des classes d'AS à notre école l'an prochain, une autre grille pourrait être présenté dans un autre CÉ à venir au besoin

Mme Hénault propose
Mme Guimond seconde.

**Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.36**

14. Critères de sélection de la direction

CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DE LA DIRECTION-Année 25-26

Outre les exigences, les attitudes et les capacités que fixe le CSSMI pour la nomination d'un membre à la direction d'établissement, voici les principales caractéristiques que devraient présenter un. candidat.e pour l'école Du Trait-d'Union.

Prioritairement :

Adhérer aux valeurs véhiculées par le projet éducatif.

D'une même importance, les critères suivants ne sont pas énoncés en ordre de priorité.

Faire preuve de transparence et d'équité dans sa gestion des ressources humaines et financières;

Appuyer l'équipe-école dans ses projets; privilégier la gestion participative;

Exercer un leadership rassembleur auprès de son personnel;

Présence et accessibilité auprès des élèves, du personnel et des parents;

Être engagée auprès de la communauté et développer des partenariats.



Habileté à intervenir auprès des jeunes présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Leur fournir de l'aide ainsi que savoir reconnaître et utiliser les forces de chacun. De plus, savoir travailler avec toutes les ressources externes afin de soutenir ces élèves;

Assurer un suivi dans l'application du code de vie de l'école pour ainsi contrer la violence et l'intimidation.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l'article 79-2 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de service sur les critères de sélection du directeur d'école.

IL EST PROPOSÉ par Madame Lachapelle

QUE le secrétaire du Conseil d'établissement transmette à la Direction générale le document explicitant les critères de sélection dont copie est annexée au procès-verbal sous la résolution : **CÉ.24/25.37**

Mme Lachapelle propose.

Mme Constantineau seconde.

**Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.37**

15. Règles relatives au classement des élèves - Passage cycle

Les études indiquent qu'il est favorable de garder les élèves dans leur niveau âge. L'élève a un cycle, donc deux ans, pour compléter ses acquis. Cependant, lorsque le fossé est trop grand et qu'il est convenu que le passage au niveau supérieur causera préjudice à l'élève, le redoublement peut être envisagé.

16. Travaux du comité encadrement

Nous sommes en train de revoir le code de vie pour l'an prochain. Dans deux semaines, le comité se réunit à nouveau pour mettre par écrit les recommandations de l'équipe-école.

17. Suivi budgétaire

Mme Boutin mentionne qu'elle est en révision du budget. Malgré le déficit au niveau des montants alloués aux ressources humaines, elle travaille à attribuer des montants afin d'être en mesure d'équilibrer le budget global.

18. Règles et fonctionnement du SDG

Pour information, se référer aux documents suivants:

- Règles de fonctionnement du service de garde
- Calcul du coût réel prévu



- Tarification au coût réel prévu

Mme Hénault propose.

Mme Lachapelle seconde.

Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.38

19. Comité école EHDA

Le comité se penche sur la répartition des ressources à l'école selon les besoins des élèves. À titre informatif, l'équipe a été consultée sur la répartition des professionnels l'an prochain.

20. Varia

Club des Petits Déjeuners

Mme Monique la coordinatrice du Club des Petits Déjeuners se retire. Elle continuera comme bénévole mais pas comme responsable. Nous sommes donc à la recherche d'une personne intéressée à prendre la coordination du Club. Nous aurons également besoin de bénévoles.

21. Levée de l'assemblée

20h35

Mme Hénault propose.

Mme Lachapelle seconde.

Adopté à l'unanimité
CÉ.24/25.39

Mme Valérie Guimond

Présidence

Mme Marie-Pier Boutin

Direction

